

TARIFS ET MEMO 2021-2022

GARDERIE PERISCOLAIRE

Ensemble des écoles publiques de la CDC

TARIFS MENSUELS

	MATIN SEUL	SOIR SEUL	MATIN + SOIR
1 enfant	15.00 €	22.00 €	33.00 €
2 enfants et +	20.00 €	33.00 €	50.00 €

TARIF OCCASIONNEL Forfait 5 accès : 15.00 €/famille utilisable et renouvelable uniquement sur l'année scolaire en cours. La facturation est déclenchée suite à la 1^{ère} fréquentation

LE CHOIX DES FORFAITS EST FIGÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE, UN SEUL CHANGEMENT POSSIBLE. (VOIR RÈGLEMENT)

PENALITES

- Pénalité « enfant accueilli en garderie sans inscription » : 15 €/enfant
- Pénalité « enfant dont les parents (ou personnes désignées par eux) seraient en retard à l'issue du temps de garderie » si récidive : 15 €/enfant

HORAIRES ET COORDONNEES TELEPHONIQUES

Numéros utiles et Horaires	Maurice Gérard <i>Le Mêle s/S</i>	Les Hirondelles <i>Ste Scolasse s/S</i>	Les Trois Rives <i>Hauterive</i>	Les Monts d'Amain <i>Courtomer</i>
Ecoles (dont garderie)	02.33.27.60.62	02.33.27.68.45	02.33.27.13.04	02.33.28.43.06
Horaires garderies	7h30-8h20 16h00-18h30	7h30-8h35 16h15-18h30	7h30-8h20 16h00-18h30	7h30-8h45 16h25-18h30

COORDONNATRICE PÉRISCOLAIRE : 02.33.27.67.36 – 07.76.95.68.31 periscolaire@ccvhs.fr

Si votre enfant quitte l'école avant la fin de l'année scolaire, vous devez informer par écrit (courrier ou mail) le service scolaire. Il n'appartient pas aux directions d'école ni aux enseignants de prévenir le service. A défaut, vous continuerez à être facturé(s).

Les enfants **utilisant le transport scolaire doivent obligatoirement être inscrits au service de garderie** (à titre gratuit et sous réserve que la présence en garderie soit liée au transport scolaire – voir règlement).

Aucune remarque à l'encontre du personnel ne devra être faite directement par les parents ou le responsable légal de l'enfant. Les remarques éventuelles devront être adressées au service scolaire de la CC VHS ou à M. le Vice-président, en charge des affaires scolaires.